

DELIBERATION N° 69-3 du 28 janvier 1969

portant sur la surélévation de l'immeuble de la rue du Capitaine Ménard

Vu les délibérations 68-2 du 13 mars 1968 et 68-10 du
9 octobre 1968,

le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le directeur de l'Agence Financière de bassin
"Seine-Normandie" à lancer d'ores et déjà les travaux de surélévation de
l'immeuble sis à Paris (15e), 10-12, rue du Capitaine Ménard, et à signer
les marchés correspondants, de veiller à son exécution jusqu'à parfait achè-
vement et paiement des travaux sur les crédits inscrits au budget ;

- d'autoriser le directeur à demander à la Chambre d'Agriculture
de Seine-et-Marne d'accorder sa garantie à l'Agence pour le remboursement
d'un emprunt de 400.000 F qu'elle se propose de contracter auprès de la
Caisse des Dépôts pour compléter le financement de ladite surélévation.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration